

GRADE	PRÉ-REQUIS DE LA FORMULE « EXAMEN TECHNIQUE »	FORMULE « EXAMEN TECHNIQUE » MOINS ET PLUS DE 35 ANS FORMULE « CADRES FÉDÉRAUX »	FORMULE « RÉSULTATS DE COMPÉTITION » CN1° À CN3° FORMULE « RESULTATS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU » CN4° & CN5°	FORMULE « EQUIVALENCE » FORMULE « V.A.E. » DE LA CN1° À CN3°
1°	Grade technique au minimum (6 <sup>ème</sup> grade de couleur ou ceinture marron ou prajet/praciati marron ou l'équivalent). Recommandé : stage de préparation de l'examen de 10 heures, 3 expériences de compétition ou 3 stages techniques de pratiquant avancé. - <b>C.N.J.1<sup>er</sup> degré (junior)</b> = 14 ans révolus, 4 saisons de pratique au minimum - <b>C.N.1<sup>er</sup> degré (senior)</b> = 18 ans révolus, 3 saisons de pratique au minimum.	- <b>Formule « Examen technique de la C.N.1° à CN.5° - moins de 35 ans »</b> : Examen technique fédéral – voir document fédéral de la C.N. - <b>Formule « Examen technique de la C.N.1° à CN.5° pour les 35 ans et plus » (vétérans)</b> : Examen technique fédéral adapté pour « vétérans » – voir document fédéral de la C.N.	- <b>Formule d'obtention par les « résultats de compétition et titres sportifs » pour l'obtention de la C.N.1° à C.N.3°</b> : . Pré-requis pour l'obtention de la CNJ1° (junior) : 15 ans révolus, ceinture marron, 3 saisons de pratique au minimum . Pré-requis pour l'obtention de la CN1° (senior) : 18 ans révolus, ceinture marron, 3 saisons de pratique au minimum . Pré-requis pour l'obtention de la CNJ2° (junior) : 17 ans révolus, CNJ1° depuis 2 ans, 5 saisons de pratique au minimum . Pré-requis pour l'obtention de la CN2° (senior) : 18 ans révolus, CN1°Jr depuis 2 ans ou CN1° depuis 1 an, 4 saisons de pratique au minimum . Pré-requis pour l'obtention de la CN3° : 20 ans révolus, CN2°Jr depuis 3 ans ou CN2° depuis 2 ans, 5 saisons de pratique au minimum <b>N.B.</b> : un cadre fédéral, un athlète de haut niveau et partenaire d'entraînement du Groupe-France est dispensé d'une partie du temps d'attente entre chaque grade. Voir les bonifications de temps entre chaque degré en bas de page. - <b>Formule dite « mixte : 50 % points de compétition + examen technique allégé »</b> : dispense sur demande du M2. « sparring » ou « forms » - voir épreuves aménagées par spécialité. - <b>Formule d'obtention par un « titre sportif professionnel » pour l'obtention de la C.N.1° à C.N.3°</b> : dispense de l'examen technique . pour un vainqueur d'un titre pro fédéral, la CN1° est acquise. . pour un vainqueur d'un titre pro continental, la CN2° est acquise. . pour un vainqueur d'un titre pro mondial, la CN3° est acquise. - <b>Formule d'obtention par les « titre sportif de haut niveau amateur et pro. » pour l'obtention de la C.N.4° et C.N.5°</b> : dispense de l'examen technique – voir barème par spécialité sous réserve des pré-requis. Palmarès minima : titre national minime « élite », cadet(te) « élite », junior « espoir » ou senior « honneur » + points de compétition complémentaires – voir fiche de demande de validation (barème spécifique par degré de CN). - <b>Formule d'obtention par la reconnaissance d'un « niveau d'excellence »</b> : réservée aux membres du Groupe-France amateur (équipe fédérale de démonstration ou/et de compétition) et aux « partenaires officiels » du Groupe-France.	- <b>Formule « équivalence »</b> : reconnaissance de diplôme de fédérations agréées ou délégataires - <b>Formule « équivalence aménagée »</b> : reconnaissance de diplôme de fédérations non agréées ou/et de disciplines proches ou de fédérations étrangères. Validation : Stage technique fédéral + dossier technique + entretien (si besoin).  - <b>Formule V.A.E.</b> dite « reconnaissance des expériences techniques » (R.E.T.) : . Pré-requis pour V.A.E. de la CN1° : ceinture marron ou l'équivalent, au minimum 35 ans, 8 années de pratique dans la discipline ou activités proches (fournir des certificats de stage ou témoignages d'expériences techniques). . Pré-requis pour V.A.E. de la CN2° : CN1°, au minimum 37 ans, 10 années de pratique dans la discipline ou activités proches (fournir des certificats de stage ou témoignages d'expériences techniques). . Pré-requis pour V.A.E. de la CN3° : CN2°, au minimum 40 ans, 13 années de pratique, dans la discipline ou activités proches (fournir des certificats de stage ou témoignages d'expériences techniques). . La V.A.E. ne peut pas dépasser le grade de C.N.3°. Une personne de plus de 35 ans et ayant formé des champions, et n'ayant pas validé un grade les années passées, peut prétendre à présenter un degré de grade bien supérieur à celui qu'il détient. Sauter des marches pour présenter un examen est possible mais l'obtention de grade sans examen n'est pas envisageable. <b>Types de certifications proposées pour une V.A.E.</b> : soit un examen allégé, soit un week-end de formation avec présentation de plusieurs séquences techniques relatives au programme du grade escompté avec un entretien à la fin du stage, soit un dossier d'étude approfondie sur le programme du grade escompté avec si le jury le souhaite, une soutenance de ce dossier. <b>N.B.</b> : Suite à l'examen du dossier (recevabilité), le jury orientera le candidat pour une de ces trois formules ci-dessus. Les <b>programmes d'examen</b> sont en téléchargement sur le site internet du CNKB au menu « ceinture noire » ainsi que les <b>documents de préparation</b> .
2°	C.N.J.1 <sup>er</sup> degré depuis 2 ans ou C.N.1 <sup>er</sup> degré depuis 2 ans. Recommandé : stage de préparation de l'examen de 20 heures, 6 expériences de compétition ou 6 stages techniques de pratiquant avancé. - <b>C.N.J.2<sup>er</sup> degré (junior)</b> = 17 ans révolus, 6 saisons de pratique au minimum. - <b>C.N.2<sup>er</sup> degré (senior)</b> = 18 ans révolus, 5 saisons de pratique au minimum.	- <b>Formule « Examen technique de la C.N.2° à CN.5° pour un cadre fédéral et entraîneur de club émérites 35 ans et plus » (vétérans)</b> : Examen technique fédéral allégé – voir document fédéral de la C.N.  - <b>Formule « Compétiteurs » de la C.N.1° à CN.4°</b> : Examen technique fédéral « allégé » pour les compétiteurs disposant d'un capital de DEUX TIERS de points demandé pour la formule « résultats de compétition » et « titres de haut niveau ». Le palmarès dispense de certaines épreuves et leur donne une note minimale compte tenu de leurs titres – voir document fédéral de la C.N.  <b>N.B.</b> : un cadre fédéral, un athlète de haut niveau et partenaire d'entraînement du Groupe-France est dispensé d'une partie du temps d'attente entre chaque grade. Voir les bonifications de temps entre chaque degré en bas de page.		
3°	C.N.J.2 <sup>ème</sup> degré depuis 4 ans ou C.N.2 <sup>ème</sup> degré depuis 3 ans. Recommandé : stage de préparation de l'examen de 30 heures, 8 expériences de compétition ou 8 stages techniques de pratiquant avancé. - 21 ans.			
4°	<b>C.N.3<sup>ème</sup> degré</b> depuis 4 ans. Recommandé : stage de préparation (40 heures). - 25 ans, attestation d'assistant de cadre régional de stage de préparation à la C.N.1° à C.N.2°.	- <b>Formule « Examen technique - moins de 35 ans »</b> : Examen technique fédéral – voir document fédéral - <b>Formule « Examen technique - 35 ans et plus »</b> : Examen technique fédéral adapté « vétérans » – voir document fédéral de la C.N. - <b>Formule « Examen réservé à un cadre fédéral ou entraîneur émérite »</b> – voir document fédéral de la C.N.	<b>Pré-requis de la formule « titres sportifs »</b> : . 23 ans révolus, CN3° depuis 2 ans, 8 saisons de pratique au minimum.  - <b>Formule par « titres sportifs »</b> : Titre continental « élite A » au minimum+ points de compétition complémentaires – voir fiche de demande de validation (barème spécifique par degré de CN).	Aucune VAE accordée
5°	<b>C.N.4<sup>ème</sup> degré</b> depuis 5 ans. Recommandé : stage de préparation (50 heures). - 30 ans, attestation de cadre régional de stage de préparation à la C.N.3°.	- <b>Formule « Examen technique - moins de 35 ans »</b> : Examen technique fédéral – voir document fédéral - <b>Formule « Examen réservé à un cadre fédéral ou entraîneur émérite »</b> – voir document fédéral de la C.N.	<b>Pré-requis de la formule « titres sportifs »</b> : . 27 ans révolus, CN4° depuis 3 ans, 12 saisons de pratique au minimum  - <b>Formule par « titres sportifs »</b> : Titre mondial « élite A » au minimum+ points de compétition complémentaires – voir fiche de demande de validation (barème spécifique par degré de CN).	Aucune VAE accordée
6°	<b>C.N.5<sup>ème</sup> degré</b> depuis 6 ans. Recommandé : stage de préparation (60 heures). - 40 ans, attestation de cadre régional de stage de préparation à la C.N.4°.	- <b>Formule « Examen technique fédéral »</b> – voir document fédéral de la C.N.	Aucune attribution par les titres sportifs	Aucune VAE accordée

(1) **Textes du Ministère des Sports**, conformément à l'article L. 212-5 du code du sport dans les disciplines relevant des arts martiaux fixant la délivrance des grades de ceinture noire ou grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques, et le cas échéant, les performances en compétition.  
(2) **Bonification en temps de pratique** : des bonifications de temps de pratique peuvent être accordées à des pratiquants pouvant attester d'un niveau remarquable de pratique, de connaissance ou de dévouement à la cause d'une discipline sportive ou martiale. Ces bonifications consistent en une diminution du temps requis pour accéder au grade supérieur. **Classification des ayants droits** :  
- **Catégorie A** : Les médaillés des championnats du Monde, les champions d'Europe, les représentants de la fédération aux instances internationales, les membres du conseil d'administration de la fédération, les présidents de ligue en activité, le Directeur Technique National en activité, les entraîneurs nationaux en activité, les conseillers techniques nationaux en activité, les arbitres nationaux en activité, les Brevetés d'État 3ème degré et 2ème degré, DESIEPS. **Temps réduit entre chaque grade** : 1 an et 6 mois.  
- **Catégorie B** : Les médaillés aux championnats d'Europe, les champions de France (sauf Universitaire, Armée, Corporatif et Police), les secrétaires généraux et trésoriers d'une ligue en activité, les présidents des comités départementaux en activité, les conseillers techniques régionaux, les membres de l'équipe technique régionale en activité, les arbitres régionaux en activité, les brevetés d'État 1er degré, DEIEPS, CQP. **Temps réduit entre chaque grade** : 1 an.  
- **Catégorie C** : Les champions de France Universitaire, Inter armée, Police, Corporatifs seniors, les médaillés aux championnats de France, les arbitres départementaux en activité, les diplômés instructeurs fédéraux et notamment les entraîneurs de club émérites. **Temps réduit entre chaque grade** : 6 mois.  
Pour les **vétérans (35 ans et plus)** présentant la CN1° à CN4°, l'examen technique est « adapté » et les athlètes disposant d'une partie des « points de compétition » ou d'un palmarès conséquent (cf. formulaire de « demande de validation par les points de compétition et titres sportifs ») peuvent être dispensés de certains modules (ou certaines épreuves d'examen) notamment le module M2 (« sparring » ou « formes »).